

# L'INVESTISSEMENT ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE, UNE NÉCESSITÉ POUR UN AVENIR DURABLE ?

par Michel Dejong



© CPCP asbl - décembre 2008

**CPCP - Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation asbl**  
Rue des Deux Eglises, 45 - 1000 Bruxelles - Tél.: 02/238 01 00 - [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be) - [www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)





Parmi les produits ISR, certains vont encore plus loin. En plus d'être éthiques, ils sont **solidaires**. Ils permettent de soutenir des projets, des associations ou entreprises du secteur de l'économie sociale.

• **Comment cela fonctionne-t-il ?**

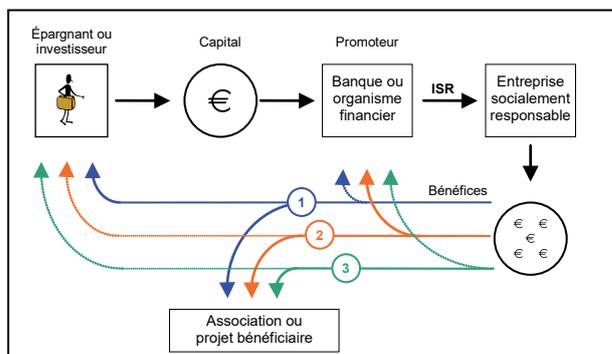
Il existe **deux types de produits solidaires** : l'un qui porte sur les revenus de l'épargne (produits de partage solidaire), l'autre sur le capital de l'épargne (produits d'investissement solidaire).

**Les produits de partage solidaire**

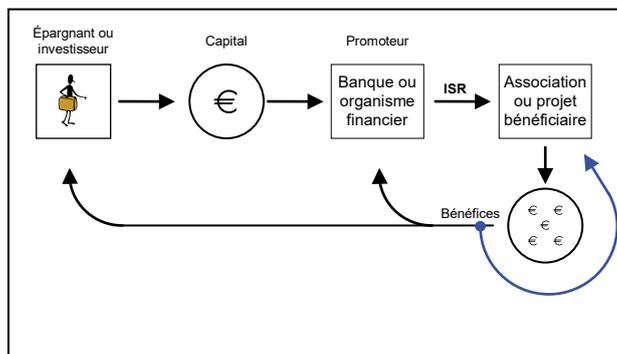
Il s'agit d'un produit ISR dont une partie ou la totalité des bénéfices est redistribué à des entreprises, des associations ou des projets à plus-value sociale, culturelle ou environnementale. Le mécanisme de solidarité intervient ici en aval de l'investissement, au niveau de la redistribution d'une partie (ou la totalité) des bénéfices générés par le placement du capital. Dans certains cas, l'investisseur peut choisir, parmi une liste d'associations ou de projets agréés, lesquels il désire aider.

Cette redistribution peut se faire de 3 manières :

- Soit le promoteur du produit (banque, assurance, organisme financier) cède seul une partie des bénéfices réalisés sur le produit au profit de l'association bénéficiaire. Par exemple le promoteur partage avec le bénéficiaire les droits d'entrée que l'investisseur paie en acquérant une part de SICAV ; le promoteur peut également verser chaque année un montant forfaitaire ou proportionnel au capital placé. Dans ce cas, rien ne change pour l'investisseur qui conserve totalement ses bénéfices ou la plus-value de son investissement.
- Soit l'investisseur cède seul une partie de ses bénéfices (intérêts ou dividendes) à l'association retenue. Il peut également, s'il le souhaite, renoncer à la totalité de ses bénéfices.
- Soit les deux : promoteur et investisseur partagent tous deux une partie de leurs bénéfices avec le bénéficiaire.



PRODUIT DE PARTAGE SOLIDAIRE



CAPITAL SOLIDAIRE



## Les produits d'investissement solidaire

(aussi appelés **capital solidaire**)

L'argent est investi directement dans des associations ou des projets à plus-value sociale, culturelle, environnementale ... Le mécanisme de solidarité se fait donc en amont de la démarche, par le choix d'une entreprise, d'une association ou d'un projet que l'on va soutenir en y plaçant son capital. C'est une démarche plus impliquée. Une partie des bénéfices éventuels peut-être redistribuée à l'association (dans ce cas, on couple les mécanismes de partage solidaire et de capital solidaire), mais ce n'est pas obligatoire.

En plaçant son argent dans un produit solidaire, l'investisseur sait exactement où va cet argent et comment il est utilisé.

## HISTORIQUE

Les premiers fonds éthiques datent des années 1920 aux Etats-Unis où certaines communautés religieuses refusaient d'investir dans des entreprises qui entraient en contradiction avec leurs convictions morales et/ou religieuses. Etaient essentiellement visés, la production d'armes, d'alcool ou de tabac et le jeu.

Ce fondement religieux s'est élargi pour prendre une dimension plus politique et citoyenne qui trouve ses origines dans divers bouleversements sociaux et culturels de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle : mouvements pacifistes (entre autres contre la guerre du Vietnam), mouvements féministes, environnementalistes (suite aux premières grandes catastrophes écologiques comme Bhopal), lutte pour les droits civiques (Martin Luther King aux Etats-Unis, apartheid en Afrique du Sud ...).

Cette prise de conscience citoyenne va également développer le concept de **responsabilité sociale des entreprises (RSE)**, définie par la Commission européenne, dans son Livre vert (juillet 2001) comme «l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes.»<sup>3</sup>

On passe ainsi de **critères négatifs** excluant certains secteurs en fonction de leur activité à des **critères positifs** qui sélectionnent des entreprises respectant des critères sociaux, environnementaux et économiques (c'est le principe des 3 P : People, Planet, Profit).

En Belgique, dans la foulée du boycott des entreprises impliquées en Afrique du Sud, on assiste à la création de structures comme Crédal (microcrédit) en 1984 et le **Réseau de Financement Alternatif (RFA)** en 1987. Cette même année, la CGER lance le compte d'épargne Cigale.

---

<sup>3</sup> Livre vert - Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises ; p 7  
Commission des Communautés européennes ; juillet 2001



## POUR QUELLES RAISONS CHOISIR DES INVESTISSEMENTS ÉTHIQUES OU SOLIDAIRES ?

Tout d'abord, c'est un choix qui repose sur des considérations morales et éthiques personnelles, souvent inspirées par la conviction que les facteurs sociaux, environnementaux, éthiques et de gouvernance doivent être intégrés dans la réflexion économique.

Par ailleurs, de nombreuses associations rencontrent des difficultés à financer leurs projets de façon récurrente. Les circuits financiers traditionnels qui ne visent que l'unique rentabilité maximale à court terme ne sont pas intéressés par de tels investissements. Les dons quant à eux, si appréciables soient-ils, ne sont que ponctuels. La finance éthique ou solidaire peut dès lors devenir une source de financement régulière et nécessaire qui permet de palier quelque peu les déficiences du système financier classique, tout en conciliant économie de marché, développement socio-économique et préoccupations environnementales. Elle apparaît ainsi comme l'une des composantes économiques du développement durable.

L'investisseur éthique ou solidaire favorise une économie citoyenne, soutient de nombreux projets à plus-value sociale, culturelle, éducative, environnementale, de développement ... qui renforcent la cohésion sociale. *In fine*, il participe à la construction d'une société plus juste, plus humaine et plus durable.

Qui peut investir éthique ou solidaire ? Faut-il être riche ?

Petit ou gros placement, il y a des produits pour chacun. Il ne faut pas être fortuné pour investir dans un produit éthique. Certains investissements sont très abordables. Par exemple chez Crédal (microcrédit), on peut devenir coopérateur à partir de 10 euros par mois.

## QUI PEUVENT ÊTRE LES BÉNÉFICIAIRES DE LA FINANCE SOLIDAIRE ?

Toute association ou projet qui œuvre pour une société plus équitable, pour les Droits de l'Homme, pour l'environnement, la culture, la coopération au développement, ... bref, qui s'inscrit dans le développement durable. Elle doit également répondre à des critères de saine gestion, c'est-à-dire avoir un objectif social cohérent, une structure financière viable et une totale transparence au niveau des comptes et de l'affectation des fonds.



## QUELS SONT LES CRITÈRES ÉTHIQUES DE L'ISR, QUEL CONTRÔLE ?

L'éthique se traduit dans le domaine financier par une sélection qualitative d'entreprises socialement responsables dans lesquelles l'investisseur accepte de placer son argent (ce qu'on appelle son univers d'investissement).<sup>4</sup>

Il existe un certain nombre de critères éthiques délimitant le champ de l'ISR. Ils sont établis par différents organismes spécialisés. Ces critères peuvent être définis comme «des valeurs sociales ou environnementales de référence qui permettent d'émettre un jugement, une estimation sur les entreprises susceptibles d'entrer dans la composition d'un portefeuille d'investissement.»<sup>5</sup> Ils permettent donc d'évaluer si une entreprise a un **comportement socialement responsable**.

On peut les regrouper en deux grandes catégories :<sup>6</sup>

- Les **critères négatifs** ou d'exclusion écartent les entreprises en fonction de la nature de leur activité (armement, énergie nucléaire, tabac, alcool, pétrole...), du pays où celle-ci se développe (pays non démocratiques ou ne respectant pas les conventions de travail internationales...), ou encore en fonction de pratiques sensibles (tests sur animaux...).
- Les **critères positifs** sélectionnent les entreprises, qui au-delà de leur rentabilité financière, respectent des critères sociaux et environnementaux bien précis. L'évaluation se fait suivant 3 axes (les 3 P : People, Planet, Profit).
  - Social (People) : respect des droits de l'homme, qualité de la gestion des ressources humaines, relation avec les autorités locales, les clients, les actionnaires ...
  - Environnement (Planet) : impacts environnementaux, protection des ressources naturelles, management environnemental, gestion du risque ...
  - Financier (Profit) : pérennité financière, potentiel économique, mondialisation...

L'évaluation se fera généralement, pour chacun des 3 axes, selon trois niveaux : les engagements et stratégies politiques prises par la direction en la matière ; les politiques et codes de conduite mis en place ; et finalement leurs résultats.

Au départ, les critères d'exclusion prévalaient. Aujourd'hui la tendance est à l'approche sectorielle : au sein d'un même secteur on compare les entreprises entre elles pour identifier, d'une part, les meilleures de leur catégorie en terme de responsabilité sociale (= **Best in class**) et, d'autres part, celles qui sont les **pionnières** du secteur. On peut également combiner les critères négatifs et positifs pour obtenir une sélection plus pointue. (C'est ce qu'on appelle le filtrage «core ISR»).

---

<sup>4</sup> [www.financite.be](http://www.financite.be)

<sup>5</sup> [www.financite.be](http://www.financite.be)

<sup>6</sup> [www.rfa.be](http://www.rfa.be)



Le niveau de filtrage dépend de l'organisme de contrôle. Plus il sera strict, plus le champ de l'ISR sera réduit par rapport au champ de l'investissement traditionnel.

Dans le domaine financier, on pourrait dire « à chaque produit, son éthique ». Il incombe dès lors à chacun de faire ses choix en fonction du degré d'éthique qu'il souhaite rencontrer.

### • Qui évalue ces critères auprès des entreprises ?

Il y a deux courants.

Soit les promoteurs de produits financiers ont recours à une **cellule de recherche interne** pour sélectionner les entreprises socialement responsables qui entreront dans leur portefeuille d'investissement.

Soit ils font appel à un **bureau d'étude indépendant**. En Belgique, le bureau Forum ETHIBEL a.s.b.l. fait office de référence.

Si la tendance était depuis plusieurs années au recours à des bureaux indépendants, celle-ci s'inverse depuis peu. Désormais, les promoteurs réalisent de plus en plus souvent eux-mêmes l'analyse des critères de responsabilité sociale des entreprises susceptibles d'intégrer leurs fonds éthiques.

Cette autorégulation pose questions. En effet, cela signifie que les promoteurs deviennent en quel que sorte juge et partie. Que devient alors la crédibilité «éthique» de ces produits ? Peut-on encore parler d'objectivité quand le gestionnaire d'un fonds éthique pourrait appartenir au même holding que l'entreprise qu'il évalue ?

Il importe dès lors pour le candidat investisseur de rester vigilant et critique en se renseignant sur la méthodologie et les critères de sélection utilisés.

D'autre part, il n'existe toujours pas en Belgique un cadre normatif définissant l'ISR. Dans son rapport 2007<sup>7</sup>, le Réseau de Financement Alternatif appelle les pouvoirs publics à définir des standards minima de qualité auxquels le secteur financier ne pourrait se soustraire. Il y a plusieurs projets de loi en la matière mais aucun n'a encore abouti concrètement.

### • Labels pour l'investissement socialement responsable

A l'instar des labels Bio ou Fair Trade, il existe également des labels issus d'organismes indépendants qui garantissent à l'investisseur la qualité éthique d'un produit.

Un label doit répondre à plusieurs exigences : indépendance de l'organisme qui l'accorde, rigueur méthodologique, contrôle par un audit privé ou agréé.

En Belgique, la référence est le label Ethibel qui est géré par le Forum Ethibel.<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> L'investissement socialement responsable en Belgique – Rapport 2007 ; p 66  
Réseau de Financement Alternatif, décembre 2007

<sup>8</sup> [www.ethibel.org](http://www.ethibel.org)



Pour mesurer la durabilité d'une entreprise, les critères suivants sont étudiés :

- La responsabilité sociétale de l'entreprise (analyse des politiques sociales interne et externe, environnementale et éthico-économique).
- Les activités controversées (armes, jeux de hasard, énergie nucléaire, tabac, substances chimiques dangereuses, industrie pornographique, OGM dans l'alimentation, alcool et mauvais traitements sur les animaux).
- L'évaluation des obligations de pays.

### • Différence entre label et certification

A côté du label Ethibel, il existe également une autre classification : la certification. Ici, Forum Ethibel se limite à vérifier que le produit proposé répond à des critères définis par la banque. Il ne s'agit donc plus de critères déterminés par un organisme extérieur indépendant. Le contrôle, lui, est bien indépendant et de qualité, mais les critères appliqués ne sont pas forcément aussi stricts. La vigilance du candidat investisseur doit être de mise.

## QUELS SONT LES CRITÈRES DE SOLIDARITÉ, QUEL CONTRÔLE ?

La notion de solidarité doit répondre aux 6 principes suivants :<sup>9</sup>

- **Egalité** : satisfaire de manière équilibrée les intérêts respectifs de toutes les parties prenantes intéressées par les activités de l'entreprise ou de l'organisation.
- **Emploi** : créer des emplois stables et favoriser l'accès à l'emploi des personnes défavorisées ou peu qualifiées.
- **Environnement** : favoriser les actions, produits et méthodes de production qui ne nuisent pas à l'environnement à court et à long termes.
- **Coopération** : favoriser la coopération et éviter la compétition au sein et à l'extérieur de l'organisation.
- **Non profit** : les initiatives solidaires n'ont pas pour finalité l'obtention d'un bénéfice, mais la promotion de l'individu et de la société ; ce qui n'exclut pas, lorsque c'est possible, de générer un profit. Les bénéfices éventuels ne se répartissent pas au profit d'un individu mais sont retournés à des projets solidaires.
- **Concertation** : les initiatives solidaires s'intègrent pleinement dans le contexte social dans lequel elles se développent, ce qui exige la coopération avec d'autres organisations et l'implication dans des réseaux, afin de générer un modèle socio-économique alternatif.



### • Label européen pour l'épargne solidaire

Le marché de l'épargne solidaire se développe, le nombre de produits est en constante augmentation. La solidarité devient un argument de marketing. Il devient nécessaire de distinguer les vrais produits d'épargne solidaire de ceux qui n'en porteraient que le nom car la tentation est parfois grande pour certains promoteurs de pratiquer «une solidarité de façade». C'est pourquoi un **label européen de l'épargne solidaire** s'est développé depuis peu à côté du label pour l'ISR.

Pour obtenir ce label, un produit financier doit impérativement respecter chacun des critères suivants :<sup>10</sup>

- Le produit financier doit être un produit d'épargne, d'investissement ou de dépôt.
- Il doit viser à favoriser la cohésion sociale par le financement d'activités de l'économie sociale et solidaire.
- Il doit prévoir des mécanismes de solidarité, sur le capital et/ou sur les revenus.
- Il doit s'inscrire dans une démarche socialement responsable.
- La gestion du produit doit être totalement transparente à l'égard des souscripteurs.
- Les frais adossés au produit doivent être en phase ou inférieurs aux pratiques du marché.

## LES BANQUES SONT-ELLES ENGAGÉES ?

La question ne se pose évidemment pas pour une banque comme Triodos, pour qui le financement éthique est une raison d'être. Mais pour les institutions classiques, qu'en est-il ? C'est la distinction que l'on peut faire entre une banque éthique et une banque qui commercialise des produits éthiques.

La plupart des banques proposent des placements éthiques ou socialement responsables, certes, mais on peut parfois s'interroger sur leur motivation. S'agit-il pour elles, d'une contrainte bien malgré elles, d'un simple argument commercial (ce qui n'est pas condamnable en soi) ou d'une réelle prise de position engagée ?

Dans une enquête menée en 2007,<sup>11</sup> Budget & Droit montre que les banques elles-mêmes ne connaissent pas assez leurs propres placements éthiques et n'en font pas suffisamment la promotion. Dans cette enquête, il est arrivé à plusieurs reprises que l'employé de banque propose un autre produit alors que l'enquêteur demandait explicitement un produit éthique ! Mauvaise information ou préjugés ?

Plus largement, dès lors que l'ISR entraîne un léger surcoût, il n'est pas étonnant que certaines banques qui privilégient la maximisation à court terme des profits se limitent aux placements traditionnels.

---

<sup>10</sup> [www.fineurosol.org](http://www.fineurosol.org)

<sup>11</sup> Budget & Droits (Test-Achats) n° 192, mai/juin 2007 ; p 37



Cependant, la réflexion éthique gagne du terrain. Parfois spontanément, plus souvent sous la pression des investisseurs, ou encore grâce à l'activisme actionnarial, certaines institutions prennent conscience que l'ISR peut devenir un argument commercial, voire un réel positionnement stratégique et avoir ainsi un impact favorable, entre autres, sur leur image de marque.

## LES RENDEMENTS DE LA FINANCE ÉTHIQUE ET DE LA FINANCE CLASSIQUE SONT-ILS COMPARABLES ?

Investir éthique, est-ce rentable ?

Répondre à cette question n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser.

Il faut en effet s'entendre sur la notion de rentabilité.

En ce qui concerne le **rendement financier**, deux visions s'affrontent.<sup>12</sup>

- Pour certains, les placements éthiques sont moins rentables car :
  - L'ISR engendre des frais supplémentaires à cause du filtrage et du contrôle.
  - Le marché étant plus étroit, il y a moins d'opportunités d'investissements.
- D'autres estiment que l'ISR offre un meilleur rendement pour 3 raisons :
  - La responsabilité sociale des entreprises amène une meilleure gestion des risques, ce qui diminue les coûts et augmente donc la rentabilité.
  - La RSE donne également une meilleure image de marque de l'entreprise.
  - Les coûts d'accès au capital sont moindres pour les entreprises incluses dans les fonds éthiques.

Il est vrai qu'il existe un surcoût de l'ordre de 0,15 % dû au filtrage<sup>13</sup>, que le secteur financier peut parfois éviter ou réduire, par exemple en ne filtrant que sur base de critères d'exclusion (plus faciles à mettre en œuvre, mais moins exigeant en terme de responsabilité sociale).

Le Réseau de Financement Alternatif, dans son rapport sur l'ISR 2005<sup>14</sup>, démontre que 87 % des grandes institutions financières s'engagent dans l'ISR pour favoriser leur image de marque et leur réputation, et de là, leurs résultats.

Une série d'études empiriques réalisées sur les marchés américains, anglais, français, allemands et dans la zone Euro démontrent toutes que les différences de performance entre investissements éthiques et traditionnels ne sont pas significatives. Dans plusieurs cas, les ISR donnent même des résultats légèrement plus favorables.

---

<sup>12</sup> cf. Françoise RADERMACHER ; «ISR : investissement rentable ?» ; [www.financite.be](http://www.financite.be) ; juillet 2005

<sup>13</sup> id.

<sup>14</sup> L'investissement socialement responsable en Belgique – Rapport 2005 ; p 61  
Réseau de Financement Alternatif, novembre 2005



Dans son étude de mai/juin 2007, Budget & Droit<sup>15</sup> arrive aux mêmes conclusions pour les produits financiers belges : en moyenne, les fonds durables ne font ni mieux ni moins bien que les fonds classiques. Ceci marque une évolution favorable car leurs études antérieures donnaient des résultats défavorables. Test-Achats constate par ailleurs que la gestion de la plupart de ces fonds s'est considérablement améliorée au cours des trois dernières années.

A tout cela, il faut apporter quelques nuances.

D'abord, il y a éthique et éthique. La notion d'investissement socialement responsable peut varier d'un pays à l'autre. Aux Etats-Unis, où de nombreuses études ont été faites, on sait que cette notion est plus souple. Ensuite, le marché éthique est encore un marché de niche et n'est donc pas représentatif de toute l'économie. Par exemple, il y a proportionnellement plus d'entreprises du secteur des télécoms que d'industries pétrolières dans le marché éthique.

L'ISR implique des méthodes de gestion durable, ce qui diminue les risques sur le long terme. La performance d'un ISR se mesure dès lors difficilement sur le court terme. Or en Europe, contrairement aux Etats-Unis, l'ISR est relativement récent, il faut donc être prudent à l'analyse des résultats.

- **Mais la question même du rendement appelle une réflexion.**

N'y a-t-il pas un paradoxe à n'envisager que le seul rendement financier d'un placement éthique ou solidaire, dès lors que la nature même de ces placements est de prendre en considération comme objectif tant les plus-values sociétales ou environnementales que le rendement financier ?

Pire, dans l'analyse des rendements ci-dessus, on réduit les plus-values sociales et environnementales à un simple argument de meilleure gestion du risque ou de l'image permettant d'atteindre de meilleurs rendements. Pour Bernard Bayot, Directeur du Réseau de Financement Alternatif, c'est là une trahison de l'objet même du concept d'investissement socialement responsable.<sup>16</sup>

Certes, le rendement financier est une donnée importante. On n'investit pas à perte. D'ailleurs la dimension du profit (l'un des 3 P) fait partie intégrante du développement durable. Mais il faut accorder la même attention aux deux autres dimensions que sont le social et l'environnemental.

---

<sup>15</sup> Budget & Droits (Test-Achats) n° 192, mai/juin 2007

<sup>16</sup> cf. Bernard BAYOT ; «L'investissement socialement responsable : est-ce socialement rentable ? Peut-on investir de manière responsable ?» ; [www.financite.be](http://www.financite.be) ; novembre 2005



## EN CONCLUSION ...

La crise financière que nous avons connue chez nous en 2008 trouve son origine dans la crise des subprimes aux Etats-Unis. Les financiers américains ont spéculé sur des crédits hypothécaires risqués, accordés trop facilement à des personnes à la solvabilité fragile. Ce système dangereux n'a pas tenu et les conséquences économiques, sociales et humaines sont désastreuses. Des milliers d'américains ont perdu leur habitation et se retrouvent ruinés. Et l'effet de domino a touché toutes les parties prenantes, avec les conséquences que l'on connaît sur les banques et sur les épargnants. Est-ce cela une économie durable ?

Ceci illustre bien le fossé qui s'est creusé entre une certaine finance, virtuelle et trop spéculative et l'économie réelle et productrice.

Il faut réconcilier finance et économie, revenir à l'essence même de la finance : permettre la création de projets et d'entreprises, ce qui génère de l'emploi et une plus-value. Cette plus-value, au sens du développement durable ne doit pas être uniquement financière, elle peut également être sociale, environnementale, culturelle, ...

La finance responsable ou solidaire, en offrant des garanties de durabilité, répond à cette définition. Cette durabilité diminue également les risques, rendant les placements moins dangereux.

Mais elle n'occupe encore qu'un créneau marginal et mérite d'être encouragée. Pour cela, il faut en faire la promotion.

A commencer par les banques elles-mêmes qui devraient mettre plus en avant leurs produits éthiques, mieux former leurs employés pour ainsi mieux informer leurs clients.

Un cadre légal et normatif précis n'a toujours pas été arrêté en Belgique. Des propositions diverses existent, par exemple pour fixer les bases minimales, un «plus petit commun dénominateur» de ce qu'on peut ou non appeler un produit éthique ou socialement responsable. De même, il n'y a pas de norme pour déterminer comment le contrôle de ces critères doit être exercé. La tendance actuelle à l'autorégulation par les banques elles-mêmes est-elle souhaitable ? Un contrôle externe et indépendant n'offre-t-il pas davantage de garanties ?

La crise financière de 2008 pourrait avoir comme conséquence de favoriser le développement des ISR, mais en l'absence de cadre légal, ne risque-t-on pas alors de brader les placements éthiques ?

A l'instar des avantages fiscaux accordés pour les investissements écologiques, ne pourrait-il pas exister des exonérations pour les investissements éthiques ou solidaires ?

A ceux qui rétorquent que les investissements éthiques ont des rendements moins intéressants, il faut rappeler qu'aujourd'hui les rendements sont relativement comparables. Encore faut-il s'entendre sur le type de placement envisagé. Dans la crise des subprimes, certains intermédiaires ont réalisés de plantureux bénéfices, mais avec quelles conséquences ?

On peut espérer que l'engouement que connaît actuellement le secteur de la finance éthique et solidaire amène un effet d'entraînement par lequel de plus en plus de sociétés décideraient de franchir le pas.

Par ailleurs, cet engouement est un signal donné par le citoyen aux responsables politiques et économiques pour œuvrer à une gestion plus durable de la société.



**POUR EN SAVOIR PLUS :**

Le site du Réseau de Financement Alternatif (RFA) :

[www.rfa.be](http://www.rfa.be)

Financité magazine, publication trimestrielle du RFA et son site :

[www.financite.be](http://www.financite.be)

Le site de Forum ETHIBEL, Bureau indépendant de conseil dans le domaine des ISR :

[www.ethibel.org](http://www.ethibel.org)

Le site de l'épargne solidaire en Europe et de son label européen :

[www.fineurosol.org](http://www.fineurosol.org)

**DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !**

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.